

AB HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 3 Rue du Temps Perdu
86440 MIGNE AUXANCES
828 790 428 RCS POITIERS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE
DU 30 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 30 juin,
Au siège social,

Le soussigné Aymeric BONNIN, gérant de la Société AB HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 3 Rue du Temps Perdu, 86440 MIGNE AUXANCES au 26 Boulevard de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 26 Boulevard de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Aymeric BONNIN
Gérant

